



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0
Tél. : (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un grand jour pour les peuples autochtones du monde entier et un bien petit jour
pour le gouvernement canadien

Kahnawake, le 13 septembre 2007 – Aujourd'hui, à New York, a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Parmi les 4 états qui ont voté contre, se trouvait le Canada.

« Après tant d'années d'effort, l'APNQL applaudit l'adoption de la Déclaration. C'est un héritage très important que nous venons de léguer à notre jeunesse autochtone », a indiqué le Chef de l'APNQL, M. Ghislain Picard.

Toutefois, l'attitude du gouvernement canadien fait ombre à cette belle journée : « C'est une gifle en plein visage que nous donne le gouvernement canadien aujourd'hui. Il est irresponsable qu'un gouvernement qui se prône à l'échelle mondiale un protecteur des droits de l'homme se permette de voter contre les droits fondamentaux de certains membres de son pays. Il est grand temps qu'il fasse un examen de conscience qui l'amènera à analyser en profondeur sa relation avec les Autochtones », estime M. Picard.

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est l'organisme régional qui représente les Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador.

- 30 -

Contact : Alain Garon, agent d'information et de communications
APNQL
Tél. : (418) 842-5020
Cell. : (418) 956-5720